

## Fûts en plastique ou en métal



Produits phytopharmaceutiques et fertilisants

vidés,  
fermés



à l'unité

## Bidons en plastique



Produits d'hygiène de l'élevage laitier



ouverts,  
rincés et  
égouttés

\* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

## Bidons en plastique



Produits phytopharmaceutiques et fertilisants



ouverts,  
rincés et  
égouttés

\* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

## Sacs, boîtes, bouchons des bidons



Produits phytopharmaceutiques et fertilisants

vidés et pliés

\* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

## Sacs papier



Semences certifiées

vidés et pliés

en fagot stocker au sec

## Big bags Sacs



Engrais, amendements, et semences

nettoyés et pliés

en fagot

## Films plastiques de maraîchage



Couvertures de serres

nettoyés et pliés

roulés séparer films clairs / films sombres

## Films plastiques d'élevage



Protection des cultures arboricoles

balayés et secs, et roulés

ficelés en sac\* ou en boule

## Ficelles plastiques Filets balles rondes



Conditionnement des fourrages, palissage vigne et horticulture

secoués, pliés et roulés

en sac\* en sac\*

NE PAS MÉLANGER

\* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.



## Pour une agriculture responsable

eurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de la bonne gestion de vos déchets (code de l'environnement, article L541-2).

ge ou l'enfouissement des déchets sont interdits, sauf pour les emballages en papier ou carton. Les déchets ou produits en fin de vie ne doivent pas être confondus avec les ordures ménagères.

En 2001, A.D.I.VALOR est le fruit d'une démarche professionnelle ; elle a pour actionnaires les organisations représentant les industriels, distributeurs et agriculteurs de la filière.

fonnement de la filière repose sur le principe de la qualité partagée entre les acteurs privés de l'agro-alimentaire.

**Metteurs en marché**, industriels et importateurs, contribuent au financement via une éco-contribution en faveur de la collecte.

**Opérateurs de collecte** (à 90% des coopératives et réseaux agricoles) ont en charge l'organisation des collectes, l'entreposage et le regroupement des déchets dans 7.000 dépôts et points de collecte,

0 agriculteurs préparent, entreposent puis livrent leurs produits en fin de vie aux dates et lieux fixés par les distributeurs.

Organismes d'agriculture et les organismes de développement agricole accompagnent cette démarche par des sensibilisation et d'animation.

l'agriculteur participant à ces collectes, vous êtes en conformité avec la réglementation et vous participez aux démarches engagées par toute la profession agricole.

Les agriculteurs sont à votre service. Pour connaître les coordonnées, consultez la rubrique "contact" du site : [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)

## → Pour bénéficier du service de collecte

- Les collectes sont réservées aux utilisateurs professionnels : agriculteurs, entreprises d'espaces verts, collectivités ...
- Vous devez respecter le plus strictement possible les consignes de tri et de préparation qui sont indiquées sur ce document.



Avec le picto, c'est collecté ! Ces pictogrammes signifient que le metteur en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages et plastiques usagés.



Sur le site internet [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr), retrouvez la liste des metteurs en marché contributeurs.

**• Vous rapportez vos emballages vides et plastiques usagés chez un distributeur partenaire de la filière A.D.I.VALOR.**

Retrouvez sur le site internet [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr) - rubrique "les collectes > où apporter" - les informations sur les points de collecte et les opérateurs par département.

**Attestation et élimination**

N'oubliez pas de demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos emballages et plastiques usagés ont été correctement éliminés.

**Attention**

En cas de non respect des consignes, le point de collecte pourra refuser la reprise de vos déchets.

**pour votre sécurité**

Lors de la manipulation des déchets, il est important de :

- s'équiper de protections individuelles (gants, vêtements de travail...)
- ne pas boire, ni manger, ni fumer.

Pour le stockage, il est recommandé de maintenir une distance de sécurité entre les déchets et les produits neufs et de choisir un endroit sec, à l'abri du soleil et de la pluie.

**en cas d'accident :**

SAMU : 15

POMPIERS : 18 (d'un poste fixe) ou 112 (depuis un portable)

**Bidons**



**Tubes pour l'industrie**



**Big bag**



**Cagettes plastiques**



**Que deviennent les déchets collectés ?**

**EXEMPLE**  
Avec 100 kg de films plastiques on fabrique 650 sacs poubelles de 100 litres

**Films plastiques recyclés**

**Sacs poubelles**

**Couches de protection (cloisons en plâtre)**

**Filets paragrapelle recyclés**

**Mobilier urbain**

**Ficelles recyclées**

**Raccords pour l'irrigation**

**Ficelles éco-conçues**

**Gaines techniques**

**Éléments de construction**

**Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer à des économies d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.**

**à déposer chez les partenaires "ECO EPI" lors des collectes**

Equipements de protection individuelle chimique

dans un sac translucide